



**« Maîtriser les exigences réglementaires, techniques et d'accréditation pour la réalisation de mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, en lien avec la nouvelle réglementation applicable au 01/01/2023 »**

**OBJECTIFS**

- S'approprier les nouvelles exigences techniques et réglementaires dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP (textes réglementaires et référentiel technique) afin d'être capable de mettre en œuvre la nouvelle surveillance réglementaire en ERP applicable au 01/01/2023
- Comprendre les données d'un dossier technique (de l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage à l'exploitation des résultats de mesures réalisées jusqu'aux conséquences sanitaires et juridiques) afin d'être capable de mettre en œuvre la surveillance réglementaire en ERP
- S'approprier les principales exigences d'accréditation dans le domaine de la qualité de l'air intérieur (NF EN ISO/CEI 17025 et document Cofrac LAB REF 30) afin d'être capable de mettre en œuvre la surveillance réglementaire en ERP
- Identifier les actions à mettre à place pour basculer de la version 4 à la version 5 du LAB REF 30
- Appréhender l'inspection des moyens d'aération et la mesure du dioxyde de carbone, en dehors du cadre d'accréditation
- Mettre en place de l'auto-diagnostic avec le remplissage des grilles associées (en dehors du cadre d'accréditation)
- Être en capacité de proposer un plan d'actions (en dehors du cadre d'accréditation)

**PUBLIC VISE**

Responsable technique, responsable qualité, technicien de bureau d'études et/ou de laboratoires de prélèvement

Référence : ENR-R3-58	Titre : Fiche pédagogique formation « QAI - ERP » nouvelle réglementation applicable au 01/01/2023
Indice : 1	

## **INTERVENANT - FORMATEUR**

Olivier PETRIQUE (Directeur associé – responsable technique de la société OXYGENAIR)

## **PRE-REQUIS**

Une connaissance de l'ancienne réglementation QAI ERP est conseillée

Il est également recommandé de connaître le référentiel général d'accréditation pour les laboratoires (norme NF EN ISO/CEI 17025) et d'avoir si possible une expérience pratique de terrain dans le domaine de prélèvements en air intérieur.

## **Moyens pédagogiques mobilisés**

Exposés, alternance d'apports théoriques et pratiques, retours d'expérience, travaux pratiques et exercices pratiques

## **Documentation remise**

Support pédagogique remis à chaque participant comportant le texte des exposés (présentations PowerPoint). Une attestation de stage sera adressée par courrier à chaque personne ayant assisté à la totalité de la session de formation

## **Formation intra ou inter-entreprises**

- les formations intra-entreprises se déroulent dans le lieu choisi par l'entreprise client
- les formations inter-entreprises peuvent se dérouler à TOURS ou à PARIS

## **Durée**

1 jour (7 heures) à 2 jours (14 heures)

## **Tarif**

Nous consulter directement pour l'élaboration d'un devis personnalisé – tarif variable selon le nombre de participants et le lieu où se déroulera la formation. Tarif de base de 800 euros HT par journée de formation par stagiaire.

## **Accessibilité & prise en compte des situations de handicap**

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Référence : ENR-R3-58	Titre : Fiche pédagogique formation « QAI - ERP » nouvelle réglementation applicable au 01/01/2023
Indice : 1	

## PROGRAMME

### **S'approprier les exigences techniques et réglementaires dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP**

- Le cadre générale des politiques publiques en matière de qualité de l'air intérieur
- Présentation des textes réglementaires et des documents techniques en vigueur dans le cadre de la surveillance des ERP (arrêtés et décrets relatifs à la surveillance de la qualité de l'air dans les ERP, et documents techniques associés)
- Description du déroulement de la surveillance : campagne de mesures des polluants et l'évaluation des moyens d'aération
- Présentation des méthodes de mesures de la qualité de l'air : CO<sub>2</sub>, formaldéhyde et benzène
- Présentation des équipements de mesures de la qualité de l'air : CO<sub>2</sub>, formaldéhyde et benzène
- Connaître les Valeurs de comparaison aux résultats obtenus

### **Comprendre les données d'un dossier technique** (de l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage à l'exploitation des résultats de mesures réalisées jusqu'aux conséquences sanitaires et juridiques)

- Présentation de l'ensemble des enregistrements associés (stratégie d'échantillonnage, données de terrain, métrologie, ...)

### **Comprendre les principales exigences d'accréditation dans le domaine de la qualité de l'air intérieur** (NF EN ISO/CEI 17025 et document Cofrac LAB REF 30)

- Présentation des exigences spécifiques d'accréditation (personnel, équipements, métrologie, traçabilité des mesures, ...)
- Présentation de solutions et des moyens possibles pour répondre à ces exigences

### **S'approprier les exigences réglementaires en dehors des exigences d'accréditation**

- Mise en place de l'inspection des moyens d'aération et la mesure du dioxyde de carbone
- Mise en place de l'auto-diagnostic avec le remplissage des grilles associées
- Etablissement d'un plan d'actions à long terme à partir des résultats des évaluations d'aération et de mesures de dioxyde de carbone, à partir des résultats des autodiagnostic et à partir des résultats de campagnes de mesures réalisées sous accréditation

Référence : ENR-R3-58	Titre : Fiche pédagogique formation « QAI - ERP » nouvelle réglementation applicable au 01/01/2023
Indice : 1	

---

### Mises en pratique au cours de la formation

- *Exercice pratique de l'élaboration d'une stratégie de prélèvement à l'exploitation d'un rapport d'études à partir d'un cas réel*
- 

### MODALITES D'EVALUATION – VALIDATION DES ACQUIS

- Questionnaire d'évaluation des acquis en amont de la formation
- Questionnaire de validation des connaissances acquises en fin de la formation et correction du questionnaire avec le formateur
- Evaluation de la formation à chaud par un questionnaire remis aux participants

### DELAI D'ACCES

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est d'au moins 1 semaine.

### CONTACT ET MODALITES D'ACCES

Pour tout établissement de devis/convention de formation ou toute demande d'informations, vous pouvez contacter par mail le responsable formations : [damien.declerck@oxygenair.fr](mailto:damien.declerck@oxygenair.fr)

Téléphone : 06.85.07.32.43

**OXYGENAIR est certifié QUALIOPi depuis le 18/12/2021 – pour la catégorie suivante : « les actions de formation »**